



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 MAI 2022

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 9 MAI 2022

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la
salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert ce 9 mai 2022 à 19 h.

Sont présents : Monsieur le conseiller Raynald Houde
 Monsieur le conseiller Sylvain Ferland
 Monsieur le conseiller Marc-Antoine Gagnon
 Madame la conseillère Nathalie Laprade
 Monsieur le conseiller Martin Chabot

Sont absents : Monsieur le maire Pierre Dolbec
 Madame la conseillère Josée Lampron

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant Martin Chabot

Est aussi présente : Madame l'assistante-greffière par intérim, Mélanie Côté

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 avril 2022

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 mai 2022

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Amendement de la résolution numéro 385-2020 : COVID-19

4.2 Renouvellement du contrat de service d'IT Cloud Solutions

4.3 Extinction d'une servitude de passage temporaire : Autorisation de signature
de l'acte notarié

4.4 Dépôt de la liste des chèques et dépôts

4.5 Dépôt de la liste des engagements financiers

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

5.1 Autorisation d'embauche : Inspectrice adjointe au Service de l'urbanisme

5.2 Renouvellement de la convention pour le recensement et la gestion de la
vente des licences : Société protectrice des animaux de Québec

6. HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Octroi d'un contrat par appel d'offres public (105 700 \$ et plus) pour
l'agrandissement de l'usine de production d'eau potable

6.2 Concours : Tirage de 15 barils récupérateurs d'eau de pluie

7. PARCS ET BÂTIMENTS

7.1 Autorisation d'embauche : Employés à la Division parcs et bâtiments

7.2 Octroi d'un mandat de services professionnels de gré à gré (25 000 \$ et
moins) pour l'évaluation à des fins d'assurance de certains bâtiments
municipaux

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

8.1 Approbation du rapport financier de l'Office municipal d'habitation et paiement
de 10 % du déficit



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 MAI 2022

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 9.1 Adoption du plan de mise en œuvre (PMO) au projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé (3e génération) de la MRC de La Jacques-Cartier

10. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 10.1 Entérinement d'embauches : Employés occasionnels pour le soccer
10.2 Amendement d'une résolution et augmentation de budget : Projets de travaux du sentier de glace
10.3 Autorisation de passage : Course école des Explorateurs
10.4 Autorisation de dépenses : Intégration d'une oeuvre d'art à Place de l'Église

11. TRANSPORT

- 11.1 Ouverture de rue : Nouvelle rue construite sur une partie du lot 5 754 667
REPORTÉ
11.2 Demande d'aide financière : Réfection du chemin Thomas-Maher
11.3 Autorisation d'embauche : Commissionnaire au Service des travaux publics
11.4 Autoriser le paiement numéro 7 : Projet de développement Boisé-Natura - Réalisation des travaux
11.5 Avis de motion concernant un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 150 000 \$ pour la réfection d'une section de la route des Érables
11.6 Dépôt du projet de règlement intitulé : Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 150 000 \$ pour la réfection d'une section de la route des Érables

12. AUTRES SUJETS

- 12.1 Aucun

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité des voix en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, la séance du 9 mai 2022 est ouverte.

201-2022

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marc-Antoine Gagnon
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, à l'exception du point 11.1, lequel est reporté à une séance ultérieure.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

202-2022

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2022

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du 25 avril 2022 comme il a été déposé.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 MAI 2022

203-2022 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 MAI 2022

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du 3 mai 2022 comme il a été déposé.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

204-2022 AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 385-2020 : COVID-19

ATTENDU l'évolution de la situation de la pandémie de COVID-19;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les consignes à donner aux employés;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier, en date du 5 mai 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marc-Antoine Gagnon
ET RÉSOLU d'amender la résolution numéro 385-2020, adoptée le 28 septembre 2020, afin de donner effet au message transmis aux employés de la Ville par la direction générale le 5 mai 2022.

ADOPTÉE

205-2022 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SERVICE D'IT CLOUD SOLUTIONS

ATTENDU la proposition de renouvellement des services de IT Cloud Solutions pour la sauvegarde des données, et des licences antivirus et Office 365 pour la période du 26 mars 2022 au 25 mars 2023;

ATTENDU le rapport de madame la trésorière Julie Cloutier, en date du 4 mai 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marc-Antoine Gagnon
ET RÉSOLU d'autoriser le renouvellement du contrat de service de sauvegarde des données, et des licences antivirus et Office 365 avec IT Cloud Solutions pour la période du 26 mars 2022 au 25 mars 2023.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le paiement de la facture numéro 849377 au montant de 21 931,20 \$, plus taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense aux postes budgétaires ayant 414 pour code d'objet (Contrat de service informatique) selon le tableau de répartition.

ADOPTÉE

206-2022 EXTINCTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE TEMPORAIRE : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE NOTARIÉ

ATTENDU que la Ville a bénéficié d'une servitude de passage temporaire sur les lots 6 387 016, 6 387 017 et 6 295 326 (désignés auparavant comme les lots 4 366 522-P, 4 367 410-P, et 5 263 085-P) afin de faciliter l'accès du transport scolaire pour les étudiants fréquentant l'école des Explorateurs;

ATTENDU que l'accès aménagé facilitait le passage des autobus entre les rues de la Rencontre et Désiré-Juneau avant la construction de l'avenue des Catherine;

ATTENDU qu'un acte de servitude de passage temporaire a été reçu devant Me Mario Boilard, notaire, le 10 juillet 2015 et publié au Bureau de la publicité des droits le même jour sous le numéro 21 691 420 pour cette servitude;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 MAI 2022

ATTENDU que le transport scolaire n'utilise plus ce passage depuis la construction de l'avenue des Catherine;

ATTENDU que la Ville désire mettre fin à ladite servitude;

ATTENDU que l'étude Boilard, Renaud notaires inc. a préparé l'acte en vue de l'extinction d'une servitude de passage temporaire sur les lots 6 387 016, 6 387 017 et 6 295 326;

ATTENDU le rapport de madame l'assistante-greffière par intérim, Mélanie Côté, en date du 4 mai 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marc-Antoine Gagnon
ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur le maire Pierre Dolbec ou en son absence ou incapacité d'agir, monsieur le maire suppléant, Martin Chabot, et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier, ou en son absence ou incapacité d'agir, madame l'assistante-greffière par intérim, Mélanie Côté, à signer l'acte en vue de l'extinction d'une servitude de passage temporaire sur les lots 6 387 016, 6 387 017 et 6 295 326.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DÉPÔTS

Madame l'assistante-greffière par intérim, Mélanie Côté, dépose la liste des chèques et dépôts préparée par madame la trésorière Julie Cloutier, pour la période se terminant le 30 avril 2022, laquelle totalise la somme de 647 818,86 \$.

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Madame l'assistante-greffière par intérim, Mélanie Côté, dépose la liste des engagements financiers préparée par madame la trésorière Julie Cloutier, pour la période se terminant le 4 mai 2022, laquelle comprend 72 commandes au montant de 125 769,22 \$.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

207-2022

AUTORISATION D'EMBAUCHE : INSPECTRICE ADJOINTE AU SERVICE DE L'URBANISME

ATTENDU le départ d'un inspecteur en bâtiment au Service de l'urbanisme;

ATTENDU l'affichage d'un poste régulier d'inspecteur adjoint;

ATTENDU que les entrevues avec les candidats ont été réalisées;

ATTENDU que le salaire pour ce poste est déjà prévu au budget 2022;

ATTENDU que l'entrée en poste de madame Bélanger est prévue le 16 mai 2022;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur de l'urbanisme et de l'occupation du territoire, Pascal Bérubé, en date du 11 avril 2022;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'autoriser l'embauche de madame Audrey Bélanger au poste d'inspectrice adjointe pour le Service de l'urbanisme. Madame Bélanger sera rémunérée à l'échelon 1 de la grille salariale pour ce poste et les modalités d'emploi sont définies dans le contrat de travail des cols blancs 2019-2023.

II EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer l'addenda au contrat des cols blancs.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 MAI 2022

208-2022

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR LE RECENSEMENT ET LA GESTION DE LA VENTE DES LICENCES : SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE QUÉBEC

ATTENDU que l'entente entre la SPA de Québec et la Ville pour le recensement et la gestion de la vente des licences pour chien est échue depuis le 30 avril 2022;

ATTENDU que le conseil souhaite continuer à offrir ce service à la population;

ATTENDU la proposition reçue de la SPA de Québec pour la signature d'une convention concernant le recensement et la gestion de la vente des licences pour chien, et que celle-ci comprend un recensement complet des chiens en 2023;

ATTENDU que le projet de convention pour le recensement et la gestion de la vente des licences pour chien avec la Société protectrice des animaux de Québec a été soumis aux élus pour étude et approbation;

ATTENDU que la durée de l'entente proposée est de 2 ans, et débute le 1^{er} mai 2022;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur de l'urbanisme et de l'occupation du territoire, Pascal Bérubé, en date du 2 mai 2022;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade

ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer la convention concernant le recensement et la gestion de la vente des licences pour chien avec la Société protectrice des animaux de Québec pour une durée de 2 ans débutant le 1^{er} mai 2022.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

209-2022

OCTROI D'UN CONTRAT PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC (105 700 \$ ET PLUS) POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

Résolution 209-2022 est amendée par la résolution 268-2022

ATTENDU que des travaux pour l'augmentation de la capacité de production d'eau potable de l'usine Duchesnay et le remplacement du système de pompage d'eau brute au lac Saint-Joseph ont été décrétés par le règlement numéro 1542-2021;

ATTENDU que ce règlement a été amendé par le règlement numéro 1586-2022 afin d'augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt, et que ce règlement est récemment entré en vigueur;

ATTENDU que les certificats d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs permettant la réalisation des travaux n'ont pas encore été obtenus;

ATTENDU l'appel d'offres public publié le 2 mars 2022 relativement à l'agrandissement de l'usine de production d'eau potable;

ATTENDU que trois soumissions ont été reçues;

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions;

ATTENDU que la recommandation de l'ingénieur au dossier, monsieur Nicolas Martin de la firme GBI, est jointe;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint, Martin Careau, en date du 4 mai 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat pour l'augmentation de la capacité de production d'eau potable et le remplacement du système de pompage d'eau brute au lac Saint-Joseph à la compagnie Allen Entrepreneur général inc.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 MAI 2022

Le contrat est composé de la présente résolution, de l'avis d'appel d'offres, des plans et devis pour soumission, des addendas numéros 1 à 4 et de la soumission déposée par l'entrepreneur le 7 avril 2022. Le coût du contrat est établi à 3 994 000 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1542-2021.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU que les travaux de construction puissent débuter lorsque la Ville aura obtenu les certificats d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs permettant la réalisation des travaux.

ADOPTÉE

210-2022

CONCOURS : TIRAGE DE 15 BARILS RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE

ATTENDU qu'un budget de 5 000 \$ a été prévu au budget d'opération afin de mettre en place des mesures incitatives à l'économie d'eau potable. De ce budget, une somme de 3 500 \$ a été utilisée pour faire l'achat de 300 trousseaux de produits économiseurs d'eau et d'électricité. Ces trousseaux sont distribués gratuitement aux propriétaires des résidences desservies par le réseau d'aqueduc qui en font présentement la demande;

ATTENDU qu'un solde de 1 500 \$ est donc disponible;

ATTENDU que, comme mesure incitative supplémentaire, un concours pourrait être mis en place. La Ville pourrait faire l'achat de 15 barils récupérateurs d'eau de pluie et les distribuer par tirage au sort parmi les propriétaires des résidences desservies par le réseau d'aqueduc qui se seront inscrits au concours;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint, Martin Careau, en date du 29 avril 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marc-Antoine Gagnon
ET RÉSOLU d'autoriser la tenue d'un concours pour le tirage de 15 barils récupérateurs d'eau de pluie parmi les propriétaires de résidences desservies par le réseau d'aqueduc.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Incitatifs financiers économiseurs d'eau (02-413-00-996)*.

ADOPTÉE

PARCS ET BÂTIMENTS

211-2022

AUTORISATION D'EMBAUCHE : EMPLOYÉS À LA DIVISION PARCS ET BÂTIMENTS

ATTENDU que des travaux de peinture de différents bâtiments municipaux ont été décrétés par le règlement numéro 1572-2022 et que divers autres travaux sur les bâtiments et dans les parcs municipaux ont été décrétés par le même règlement;

ATTENDU que le règlement numéro 1572-2022 est présentement en processus d'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU que la loi permet qu'une partie de l'emprunt non supérieure à 5 % du montant de la dépense prévue au règlement serve à renflouer le fonds général de la municipalité de tout ou partie des sommes engagées avant l'entrée en vigueur du règlement relativement à l'objet de celui-ci;

ATTENDU que deux avis de concours ont été publiés pour l'embauche d'employés occasionnels à la Division parcs et bâtiments du Service des travaux publics pour les postes suivants :



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 MAI 2022

- 1) Peintre en bâtiment
- 2) Journalier

ATTENDU l'absence de monsieur Raynald Robitaille pour quelques semaines;

ATTENDU la recommandation de monsieur le directeur adjoint du Service des travaux publics, Pierre Roy;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint, Martin Careau, en date du 3 mai 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marc-Antoine Gagnon
ET RÉSOLU d'embaucher monsieur Marcel Savard au poste de peintre en bâtiment et monsieur Victorin Rochette au poste de journalier à la Division parcs et bâtiments pour une période de 8 semaines à compter du 9 mai 2022 selon les conditions d'embauche apparaissant au rapport préparé par monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint, Martin Careau, en date du 3 mai 2022.

La somme nécessaire à ces embauches, soit 12 500 \$, est appropriée de l'excédent de fonctionnement non affecté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser l'embauche de monsieur Victorin Rochette jusqu'à 40 heures par semaine pendant l'absence de monsieur Raynald Robitaille, et ce, jusqu'à son retour au travail.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le prolongement de la période d'embauche des deux employés selon les périodes précisées au rapport à la suite de l'approbation du règlement numéro 1572-2022 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, et d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1572-2022.

II EST FINALEMENT RÉSOLU de renflouer l'excédent de fonctionnement non affecté du montant de 12 500 \$ dès l'approbation du règlement numéro 1572-2022 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

212-2022

OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ ET MOINS) POUR L'ÉVALUATION À DES FINS D'ASSURANCE DE CERTAINS BÂTIMENTS MUNICIPAUX

ATTENDU la recommandation du courtier d'assurance de mandater une firme spécialisée afin de procéder à l'évaluation à des fins d'assurance de certains bâtiments municipaux;

ATTENDU que la proposition de service de la firme SPE Valeur assurable est jointe;

ATTENDU que le coût du mandat est établi à 6 620 \$, plus taxes, pour l'évaluation de 12 bâtiments municipaux;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint, Martin Careau, en date du 3 mai 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marc-Antoine Gagnon
ET RÉSOLU de mandater la firme SPE Valeur assurable pour effectuer l'évaluation à des fins d'assurance de 12 bâtiments municipaux selon la proposition déposée par la firme le 28 avril 2022 au montant de 6 620 \$, plus taxes.

La liste des bâtiments concernés apparaît à la proposition.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier le montant de la dépense de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 MAI 2022

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

213-2022 **APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION ET PAIEMENT DE 10 % DU DÉFICIT**

ATTENDU le dépôt du rapport financier vérifié pour l'année 2021 de l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf (établissement Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier) indiquant des revenus de 95 507 \$ et des charges de 157 243 \$, laissant un déficit de 61 736 \$;

ATTENDU que 10 % du déficit de l'Office municipal d'habitation est payable par la municipalité;

ATTENDU le rapport de madame la trésorière Julie Cloutier, en date du 5 mai 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Raynald Houde
ET RÉSOLU d'approuver le rapport financier audité pour l'année 2021 de l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf (établissement Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier) et d'autoriser la trésorière à verser la somme de 6 173,64 \$, représentant 10 % du déficit annuel de l'OMH, et un redressement aux exercices antérieurs de 3 155,20 \$ affectés au poste budgétaire *Provision déficit HLM* (55-139-00-006).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le versement de la contribution de la Ville pour la période de janvier à décembre 2021 dans le cadre du Programme de supplément au loyer au montant de 4 951,45 \$ affecté au poste budgétaire *Provision déficit HLM* (55-139-00-006).

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

214-2022 **ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE (PMO) AU PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE RÉVISÉ (3E GÉNÉRATION) DE LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER**

ATTENDU l'obligation de la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Jacques-Cartier d'établir, en conformité avec les orientations déterminées par le ministre de la Sécurité publique, un schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU l'obligation pour la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier d'adopter un plan de mise en œuvre conforme aux objectifs établis par la MRC de La Jacques-Cartier, en regard de l'établissement du schéma de couverture de risques pour l'ensemble de son territoire;

ATTENDU que le plan de mise en œuvre adopté en 2014 est désormais échu et qu'il y a lieu de procéder à la mise à jour d'un nouveau plan de mise en œuvre à être intégré au projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC de La Jacques-Cartier;

ATTENDU la recommandation de monsieur le directeur du Service de la sécurité publique et coordonnateur adjoint à la sécurité civile, Martin Lavoie, d'autoriser l'adoption dudit plan.

ATTENDU le rapport de madame l'assistante-greffière par intérim, Mélanie Côté, en date du 29 avril 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'adopter le plan de mise en œuvre (PMO) devant faire partie intégrante du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la Municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 MAI 2022

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

215-2022 ENTÉRINEMENT D'EMBAUCHES : EMPLOYÉS OCCASIONNELS POUR LE SOCCER

ATTENDU que des concours ont été affichés pour les postes d'employés occasionnels pour la saison de soccer de l'été 2022;

ATTENDU que les candidats ont été rencontrés en entrevue;

ATTENDU la demande de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, Lise Langlois, à l'effet d'entériner l'embauche des aide-techniques et arbitres à un salaire horaire de 15 \$, ainsi que du coordonnateur adjoint pour le soccer au taux horaire de 18 \$;

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, Lise Langlois, en date du 3 mai 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marc-Antoine Gagnon
ET RÉSOLU d'entériner l'embauche des personnes suivantes au poste d'aide-techniques et arbitres au soccer : Léna Lamontagne, Mathis Renaud, Olivier Sirois, Noha Tremblay, Simon Savard, Médéric Sénécal Cowan, Delphine Lévesque, Samuel Larose, William Larose, et à titre de coordonnateur adjoint, Olivier Savard Tardif, et ce, pour l'été 2022.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Salaire soccer* (02-701-52-141).

ADOPTÉE

216-2022 AMENDEMENT D'UNE RÉOLUTION ET AUGMENTATION DE BUDGET : PROJETS DE TRAVAUX DU SENTIER DE GLACE

ATTENDU que la résolution numéro 424-2019 et la résolution 472-2020 autorisaient des dépenses pour des travaux de réparation du sentier de glace dans le parc du Grand-Héron;

ATTENDU qu'il y a des dépassements de coûts prévus au projet 2019-0424 (Restauration abords sentier de glace) afin de finaliser la plantation d'arbres;

ATTENDU que les deux demandes de subvention pour le projet 2020-0472 ont reçu des réponses négatives;

ATTENDU que l'état du sentier de glace exigeait que les travaux soient débutés immédiatement;

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, Lise Langlois, en date du 3 mai 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Raynald Houde
ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 18 687,78 \$ pour le projet numéro 2019-0424 (Restauration abords sentier de glace) et d'approprier un montant de 3 704,12 \$ du fonds de parcs et terrains de jeux pour combler le dépassement de coût.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'amender la résolution numéro 2020-0472 (Autorisation de dépenses : Réparation du sentier de glace, phase 1) afin de retirer la phrase suivante : *La réalisation du projet est conditionnelle à l'obtention d'une subvention d'un montant de 46 400 \$, dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air.*

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'approprier un montant de 6 760,14 \$ du fonds de parcs et terrains de jeux au projet numéro 2020-0472 (Réparation sentier de glace), pour combler le manque de financement de ce projet étant donné que la subvention n'a pas été accordée.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 MAI 2022

217-2022 **AUTORISATION DE PASSAGE : COURSE ÉCOLE DES EXPLORATEURS**

ATTENDU la demande acheminée par l'école des Explorateurs concernant l'évènement "Quels coureurs, ces Explorateurs !";

ATTENDU que le Service incendie sera présent pour assurer la sécurité et effectuer la circulation;

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, Lise Langlois, en date du 3 mai 2022;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'autoriser le passage des coureurs sur les rues de la Rencontre, Désiré-Juneau et Anne-Hébert lors de l'évènement "Quels coureurs, ces Explorateurs !" organisé par l'école des Explorateurs, le 25 mai 2022, de 13 h à 14 h. Une seule voie sera utilisée pour permettre la circulation en alternance.

ADOPTÉE

218-2022 **AUTORISATION DE DÉPENSES : INTÉGRATION D'UNE OEUVRE D'ART À PLACE DE L'ÉGLISE**

Résolution 218-2022 est amendée par la résolution 402-2023 afin d'autoriser l'augmentation du montant total du projet à 22 747,48 \$, plus taxes, au lieu de 16 370 \$, plus taxes.

ATTENDU que les travaux d'aménagement de Place de l'Église sont assujettis à la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et sites gouvernementaux et publics;

ATTENDU qu'un pourcentage de 1,5 % des travaux ainsi que des frais de service de la part du ministère de la Culture et des Communications sont à prévoir;

ATTENDU qu'il est nécessaire de s'adjoindre les services d'un architecte pour siéger sur le comité pour la sélection de l'artiste, de l'oeuvre d'art et de l'emplacement sur le site;

ATTENDU qu'une offre de service a donc été demandée à la firme Option Aménagement qui a réalisé les plans de Place de l'église;

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, Lise Langlois, en date du 3 mai 2022;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'autoriser des dépenses d'un montant total de 16 370 \$, plus taxes, pour l'intégration d'une oeuvre d'art à Place de l'Église.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'octroyer un contrat de 3 520 \$, plus taxes, à la firme Option Aménagement, pour l'accompagnement du comité de sélection par un architecte paysagiste.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'approprier le montant de la dépense du fonds de roulement remboursable sur cinq ans.

ADOPTÉE

TRANSPORT

219-2022 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : RÉFECTION DU CHEMIN THOMAS-MAHER**

ATTENDU qu'une aide financière d'une somme de 34 881 \$ pourrait être disponible dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration du gouvernement du Québec;

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de monsieur le député de La Peltrie, Éric Caire;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 MAI 2022

ATTENDU que cette somme serait affectée à l'étude géotechnique et environnementale ainsi qu'à la préparation des plans et devis du projet de réfection du chemin Thomas-Maher;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint, Martin Careau, en date du 3 mai 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration pour la préparation du projet de réfection du chemin Thomas-Maher.

ADOPTÉE

220-2022 AUTORISATION D'EMBAUCHE : COMMISSIONNAIRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU qu'il est nécessaire d'embaucher un employé au poste de commissionnaire au Service des travaux publics;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint, Martin Careau, en date du 29 avril 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marc-Antoine Gagnon
ET RÉSOLU d'embaucher monsieur Mathieu Rhéaume au poste de commissionnaire au Service des travaux publics pour la période du 2 mai au 31 décembre 2022 à raison de 15 heures par semaine, au taux horaire reçu en 2021 majoré de 3,5 %.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense aux différents postes budgétaires indiqués au rapport.

ADOPTÉE

221-2022 AUTORISER LE PAIEMENT NUMÉRO 7 : PROJET DE DÉVELOPPEMENT BOISÉ-NATURA - RÉALISATION DES TRAVAUX

ATTENDU l'entente signée avec Développement SCJC inc. pour la réalisation des travaux du projet de développement domiciliaire Boisé-Natura ainsi que le prolongement de l'avenue des Catherine et le prolongement de la rue Désiré-Juneau;

ATTENDU que cette entente prévoit que le promoteur effectue le paiement des travaux réalisés à l'entrepreneur et la Ville lui rembourse sa part selon les pourcentages de répartition prévus;

ATTENDU que ces travaux ont été décrétés par les règlements numéros 1530-2021 et 1533-2021;

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser le paiement numéro 7 à Développement SCJC inc. pour les travaux réalisés en date du 18 mars 2022;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur chargé de la surveillance des travaux, monsieur Jérôme Gourde, de la firme Génio Experts-Conseils, en date du 31 mars 2022;

ATTENDU le rapport de monsieur le chargé de projet Simon Mundviller, en date du 3 mai 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement numéro 7 à Développement SCJC inc. au montant de 77 757,20 \$. Ce montant tient compte des travaux exécutés au 18 mars 2022, d'une retenue contractuelle de 10 % et de l'ajout des taxes brutes. Le montant est imputé de la façon suivante :

- 37 771,69 \$, plus taxes, au règlement no 1530-2021



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 MAI 2022

- 37 372,38 \$, plus taxes, au règlement no 1533-2021

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de provisionner les montants des retenues contractuelles qui devront être payées au promoteur à la fin des travaux. Ces montants sont :

- 3 777,17 \$, taxes incluses, pour le règlement numéro 1530-2021
- 3 737,24 \$, taxes incluses, pour le règlement numéro 1533-2021.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION CONCERNANT UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 150 000 \$ POUR LA RÉFECTION D'UNE SECTION DE LA ROUTE DES ÉRABLES

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur le conseiller Sylvain Ferland, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement décrétant une dépense et un emprunt de 150 000 \$ pour la réfection d'une section de la route des Érables à l'est de la rue de l'Assomption sur une superficie approximative de 3 000 mètres carrés.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 150 000 \$ POUR LA RÉFECTION D'UNE SECTION DE LA ROUTE DES ÉRABLES

Monsieur le conseiller Sylvain Ferland dépose le projet de règlement intitulé : Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 150 000 \$ pour la réfection d'une section de la route des Érables.

Projet de règlement numéro APR-285-2022

ARTICLE 1. TRAVAUX DÉCRÉTÉS

Le conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter des travaux de réfection d'une section de la route des Érables située à l'est de la rue l'Assomption sur une surface approximative de 3 000 mètres carrés, tels que décrits et estimés dans un document préparé par monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en date du 4 mai 2022.

Ce document est joint au présent règlement comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2. DÉPENSE AUTORISÉE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de **150 000 \$** pour les fins du présent règlement, incluant les travaux de voirie, le contrôle qualitatif des matériaux, les plans et devis, la surveillance des travaux, les imprévus, les frais d'emprunt et les taxes nettes.

ARTICLE 3. EMPRUNT AUTORISÉ

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de **150 000 \$**, sur une période de 25 ans.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 MAI 2022

ARTICLE 4. TAXE SPÉCIALE

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. EXCÉDENT

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. CONTRIBUTION OU SUBVENTION

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

DÉPOSÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 9 MAI 2022.

MAIRE SUPPLÉANT

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 MAI 2022

222-2022

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU de clore la séance du 9 mai 2022.

L'assemblée est levée à 19 h 30.

ADOPTÉE

MAIRE SUPPLÉANT

ASSISTANTE-GREFFIÈRE PAR
INTÉRIM